



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
du lundi 8 novembre 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le lundi 8 novembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 octobre 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Pascale PRUNET, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):

Aline COUDERC, Yannick PONCE, François WARMEZ, titulaires

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Bernard BLONDIN, Armando OURSEL, titulaires et Rosa DE ALMEIDA LACERDA, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Patrick SALMON, Marie-Laure MORELLI, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Sylvain CALDONNAZO, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Ludovice POUILLOT, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAUAUX, titulaires, Josiane TROTTIER, Julie GYONNET, Pascal COISY, suppléants.

Pouvoirs :

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de M. Groslevin à Mme Moerman (CCBRC)
- de M. Saout à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de Mme Haller à M. Oursel, (CAPVM)
- de M. Herry à M. Rodriguez (CCVB)
- de M Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Bruno Remond (excusé), Xavier Mauborgne, Nathalie Dutriaux (excusée), Thomas Berthon (excusé), Jean-Pierre Meudec (excusé), Deborah Bernard (excusée), Loïc Le Dieu de Ville, Olivia Leseigneur, Jérôme Rapillard, Nathalie Semonsu.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler, Francis Gisselmann (excusé), Jean-Rémi Bertrand (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS): Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Patrick Vordonis, (excusé), Suzanne Barnet (excusée), Patrick Salmon (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) : André Lefrançois, Denis Thouvenot (excusé)

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Pierre Vasseur (excusé).

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle, Jean-Marie Chavance .

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard (excusé), David Vicente (excusé), Eddy Bapelle, Hugues Marcelot (excusé), François Moratille, Philippe Louise Dit Mauger.

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance: Jean-Paul Bonvoisin.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 juin 2021 : le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

==--==--==--

1. Affaires générales :

Marché d'exploitation du centre de tri-transfert des matériaux recyclables de Tournan-en-Brie - Autorisation de signature de l'avenant N°1 :

Monsieur le Président explique que le centre de tri va fermer en raison de son tonnage insuffisant et de la volonté de l'ADEME de réduire à un voire deux centres de tri sur le département de la Seine-et-Marne avec des capacités importantes(plus de 20 000 tonnes).

Le délai d'exécution du marché d'exploitation du Centre de tri du SIETOM prendra fin le 25 novembre 2021 après 2 reconductions d'une année chacune. Les contraintes exposées ont conduit à la décision de ne pas le renouveler.

De ce fait, une convention d'entente est en cours de préparation avec le SIETREM (St Thibault des Vignes) pour la reprise des déchets recyclables du territoire à partir du 1^{er} octobre 2022.

La solution techniquement et financièrement la plus adaptée pour pallier les 10 mois qui séparent la fin du marché en cours de la reprise du service par le SIETREM, est de prolonger la durée d'exécution du marché en cours.

Ainsi, d'un commun accord avec Génériss, titulaire du marché en cours, un projet d'avenant a donc été rédigé puis présenté à la Commission d'Appel d'Offres le 28 octobre.

La parole est donnée à M. Gautier, Président de la CAO.

Monsieur Gautier ajoute que la mise en place de l'extension des consignes de tri imposée par la réglementation et attendue par les usagers, a également été une contrainte technique handicapante pour le SIETOM. La proposition de partenariat avec le SIETREM était donc une opportunité intéressante.

Malheureusement le centre de tri du SIETREM a été victime d'un incendie différant ainsi la date de reprise des déchets recyclables du SIETOM jusqu'à la disponibilité des nouvelles installations du SIETREM.

C'est donc pour cela qu'un avenant de prolongation de la durée d'exécution du marché en cours a été proposé.

Cet avenant n'apporte pas d'autre modification au contrat et son montant prévisionnel est de 717 527,55 € HT portant ainsi le nouveau montant prévisionnel du marché à 6 370 229,95 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres a à l'unanimité émis un avis favorable sur cet avenant qui permettra au SIETOM de traiter les déchets recyclables de son territoire jusqu'à leur reprise par le SIETREM le 1er octobre 2022 et de mettre en place l'extension des consignes de tri.

Entendu l'exposé,

Vu le projet d'avenant,

Considérant que :

- *L'objet de cet avenant porte sur la modification du marché public d'exploitation du centre de tri-transfert des matériaux recyclables de Tournan-en-Brie dont l'objectif est de proroger la durée d'exécution dudit marché jusqu'au 30 septembre 2022 inclus.*
- *Le montant prévisionnel de cet avenant s'élève à 717 527,55 € HT, portant ainsi le nouveau montant prévisionnel du marché à 6 370 229,95 € HT.*
- *L'écart introduit par l'avenant est de 12,69 %*

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres du 28 octobre 2021,

Le Comité Syndical,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant N° 1 au marché public d'exploitation du centre de tri-transfert des matériaux recyclables de Tournan-en-Brie et tous documents liés,
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour assurer le suivi de l'exécution de cet avenant,
- **DIT** que les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre de cette modification dudit marché public seront imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Budget – Finances :

Décision modificative budgétaire n° 2 - Réajustement de crédits des dotations aux amortissements :

Il est exposé que la prévision sur dotations aux amortissements 2021 enregistrée est insuffisante et doit être corrigée pour être conforme, ainsi :

- Sur la SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Il a été proposé au budget 2021 la somme de 900 000€ au chapitre 042 (comptes 681), or après vérifications des comptes, la somme réelle est de 1 005 648,13 €

- Total prévu au Chapitre 042	900 000,00 €
- Total réel Chapitre 042.....	<u>1 005 648,13 €</u>
Différence.....	- 105 648,13 €

➤ *Il est donc nécessaire d'augmenter au chapitre 042 la somme de **105 64,13 €***

- Sur la SECTION D'INVESTISSEMENT :

Il a été proposé au budget 2021 la somme de 900 000€ au chapitre 040 (comptes 28), or après vérifications des comptes, la somme réelle est de 1 005 648,13 €

- Total prévu au Chapitre 040	900 000,00 €
- Montant total réel chapitre 040.....	<u>1 005 648,13 €</u>
Différence	- 105 648,13 €

➤ *Il est donc nécessaire d'augmenter au chapitre 040 la somme de **105 648,13 €***

Vu l'exposé des motifs,

Considérant que des opérations doivent être corrigées pour se conformer au budget

*Le Comité Syndical **APPROUVE** la décision modificative n° 2 ci-dessus.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Ressources Humaines :

Assurance risques statutaires du personnel : Changement d'assureur à compter du 1er janvier 2022 :

L'étude de la proposition de contrat d'assurance statutaire effectuée par GROUPAMA comparée au contrat en vigueur avec CNP assurances pour l'année 2021 a révélé un taux de cotisation annuel moindre, soit 5,91% contre 7,50 % (sur la base des traitements annuels sauf primes) générant ainsi une économie pour le syndicat de 15 063,78 € à garanties égales.

L'assemblée est informée de la décision prise par le Président, dans le cadre de la délégation de pouvoir attribuée, de changer d'assureur à compter du 1^{er} janvier 2022.

4. Technique :

Modification du règlement intérieur des déchetteries : articles 3, 4 et 6.

Le retour d'expérience du gardiennage en régie des déchetteries depuis le 29 avril 2021, soit 6 mois, nous a conduit à réajuster 3 points du règlement de déchetteries approuvé le 29 juin dernier.

Article 3 – Conditions d'accès :

Suite à des abus répétitifs et des inscriptions incohérentes, le mail de confirmation d'enregistrement qui stipulait qu'il était possible d'effectuer un premier dépôt avant de recevoir la carte a été modifié .

Depuis le 1^{er} octobre, les administrés doivent attendre de recevoir la carte pour se rendre sur les déchetteries.

Article 4 – Personnes empêchées :

A cet article est ajouté le fait que la personne rendant service est ajoutée sur la carte d'accès de la personne empêchée et qu'elle doit présenter la carte d'accès de la personne empêchée et sa propre carte d'identité pour accéder aux déchetteries.

Article 6 – Personnes décédées :

A ce jour le règlement indique que les familles peuvent déposer les déchets pendant une durée de 2 ans. Cette durée est réduite à 1 an.

Vu le projet du nouveau règlement intérieur des déchetteries

Sur proposition du Président,

*Le Comité Syndical **APPROUVE** les modifications des articles ci-dessus et par conséquent, la nouvelle version du règlement intérieur des déchetteries.*

Voix contre : 1 (Mme Brinjean)

Délibération adoptée à la majorité.

5. Point Communication :**5 . Point Communication****1. Communication institutionnelle****Bilan communication numérique et print**

Nombre d'abonnés	31 décembre 2020	2 novembre 2021	Pourcentage d'augmentation
Facebook	651	876	+ 34 %
Newsletter	182	748	+ 310 %
Outils Com	Depuis début marché (mai 2021)	Prévisionnel 2021	
	21	21/32	

www.sietom77.com : **55 806** connexions depuis le début de l'année



5 . Point Communication

Quelques exemples

Guide de tri

Affiche compostage

Pictogrammes panneau

Stickers consignes

5 . Point Communication

Mémo scolaire

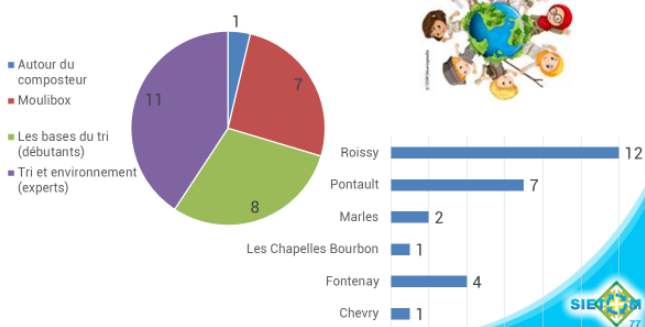
Diplôme trieur confirmé

Mémo compostage

5 . Point Communication

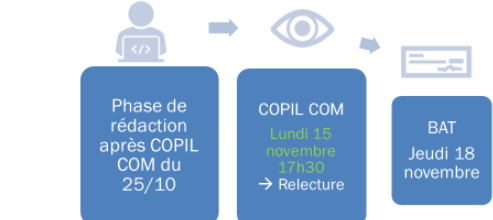
2. Communication de proximité

27 animations scolaires du 21.09 au 17.12



5 . Point Communication

SIETOM Infos décembre 2021



- Impression du 22 au 27 novembre
- Distribution du 29 novembre au 10 décembre (Horizon+)
- Distributions communales : Beauvoir, Champdeuil, Chapelles Bourbon, Chapelle Iger, Courquetaine, Lissy, Presles, Solers, Yèbles*
- Contrôle prestation Horizon + du 13 au 17 décembre

5 . Point Communication

Mémo scolaire

Diplôme trieur confirmé

Mémo compostage

5 . Point Communication

Participation du SIETOM aux événements d'octobre

« Village durable » à Pontault Combault

« A vos jardins » à Ozoir-la-Ferrière

5. Point communication

Bilan d'activité juillet à octobre 2021

	Erreurs de tri (CS)	Erreurs (OM)	Nouvelles dotations commerces collectifs	Etat des lieux locaux poubelles	Avis Permis de construire	Suivis de benne	Caractérisations gisement collecte sélective
CAPVM	506	410	9	80	8	2	Roissy : 19,96% Pontault : 7,16 %
CCPB	434	/	11	58	5	/	Ozoir : 10,91% Gretz : 15,55 %
CCBRC CAMVS CCOB	252	/	7	15	1	/	/
CCVB - CAMG	249	/	5	33	2	2	/
Totaux	1441	410	32	186	16	4	4

5 . Point Communication

3. Prévention

Programme SERD 2021

5 . Point Communication

Bilan compostage

ETAT DES LIEUX			RESTE A REALISER		OBJECTIFS 2021	
Composteurs distribués depuis janvier 2021 (nbre de foyers équipés)	Total maisons équipées depuis 2009	% de maisons équipées depuis 2009	Composteurs à distribuer	% de maisons à équiper	Composteurs à distribuer	% de maisons à équiper (depuis 2009)
519	5 695	13,90%	266	0,80%	785	14,70%

TYPE DE REUNION	SIETOM	COMMUNALE
NOMBRE DE REUNIONS	10	9
COMPOSTEURS DISTRIBUES	310	209

- **Opérations communales :**
Evry-Grégy, Fontenay, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière (2), Pontault-Combault, Pontcarré
- **Opérations communales mutualisées :**
Ozoir/Yèbles – Presles/Courquetaine

Avant de lever la séance, l'Assemblée est informée de la prochaine date de la réunion du Comité Syndical, le 13 décembre 2021.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 h 04.